

CÔTE D'IVOIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 15 AVRIL 2015



SOMMAIRE

- Organisation de la société
- Avis de Convocation
- Pouvoir
- Ordre du Jour

POINT 1 : Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- 1.1 Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration.
- 1.2 Examen et approbation des rapports des Commissaires aux comptes.
- 1.3 Quitus aux Administrateurs et Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission.
- 1.4 Affectation du Résultat de l'exercice 2014.

POINT 2 : Adoption des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014.

POINT 3 : Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

POINT 4 : Vote de résolutions.

ANNEXES

- Etats Financiers au 31/12/2014

ORGANISATION DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

Lala MOULAYE EZZEDINE	PRESIDENTE
Mohamed BENNANI	ADMINISTRATEUR
Amine BOUABID	ADMINISTRATEUR
Mamoun BELGHITI	ADMINISTRATEUR
Abderrazzak ZEBDANI	ADMINISTRATEUR
Tiémoko KOFFI	ADMINISTRATEUR
Léon NAKA	ADMINISTRATEUR
Ousmane DAOU	ADMINISTRATEUR
BOA-BENIN (représentée par Benoît MAFFON)	ADMINISTRATEUR
BOA-WEST AFRICA (représentée par Mamadou KA)	ADMINISTRATEUR

DIRECTION GENERALE PAR INTERIM

Khalid LYOUBI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS CI

ERNST & YOUNG

AVIS DE CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANK OF AFRICA-COTE D'IVOIRE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le mercredi 15 avril 2015 à 10h** au **siège social de la Banque, Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas**, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

POINT 1 : Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.1 Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

1.2 Examen et approbation des rapports des Commissaires aux comptes.

1.3 Quitus aux Administrateurs et Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission.

1.4 Affectation du Résultat de l'exercice 2014.

POINT 2 : Adoption des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

POINT 3 : Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes Titulaires et des Commissaires aux Comptes Suppléants.

POINT 4 : Vote de résolutions.

Tous les documents seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la banque à compter du présent avis de convocation.

Le Conseil d'Administration

POUVOIR

POUVOIR

Nombre d'actions : _____

Je soussigné¹, _____

Demeurant à _____

agissant en qualité d'actionnaire de BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE (BOA-CI)

constitue pour mandataire M _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée à Abidjan pour **le mercredi 15 avril 2015 à 10 heures précises** et dont l'ordre du jour est annexé au présent pouvoir. En conséquence, le mandataire a tous pouvoirs pour :

- assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- signer la feuille de présence ou toutes autres pièces,
- prendre part à toutes délibérations,
- émettre tous votes,

et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause.

Fait à _____, le _____

Signature

¹ Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom (en majuscules), ses prénoms et son adresse.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

mercredi 15 avril 2015

POINT 1 : Examen et approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.1 Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

1.2 Examen et approbation des rapports des Commissaires aux comptes.

1.3 Quitus aux Administrateurs et Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission.

1.4 Affectation du Résultat de l'exercice 2014.

POINT 2 : Adoption des indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.

POINT 3 : Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes Titulaires et des Commissaires aux Comptes Suppléants.

POINT 4 : Vote de résolutions.

POINT 1

**EXAMEN ET APPROBATION DU BILAN ET DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

1.1 - EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015
POUR L'EXERCICE SOCIAL 2014

LE CADRE ECONOMIQUE & FINANCIER
DE L'EXERCICE 2014

La croissance du pays (8,5%) reste vigoureuse, soutenue par le dynamisme des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'énergie et par les bonnes performances de l'agriculture et des services. La construction et l'énergie bénéficient des investissements publics et privés réalisés dans le cadre du Plan National de Développement et les Cultures de rente, au premier rang desquelles le cacao, dont le pays est le premier producteur mondial, tirent parti des actions engagées en vue d'accroître la productivité. La filière cacao profite également du niveau actuellement élevé des cours mondiaux. Néanmoins, le secteur s'inquiète des risques d'une éventuelle propagation de l'épidémie d'Ebola dans la principale région de production du cacao, à partir de la Guinée et du Libéria voisins. Le secteur minier, notamment aurifère, devrait se développer grâce à la découverte de nouveaux gisements et à l'adoption d'un nouveau code minier. L'épuisement de certains puits de pétrole pèse actuellement sur sa production mais le cadre réglementaire du secteur a, lui aussi, été amendé et la recherche pétrolière devrait s'intensifier. La croissance devrait également bénéficier de l'amélioration du climat des affaires et de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement des PME/PMI.

La croissance demeure toutefois largement exposée aux fluctuations des cours des matières premières et encore bridée par la vétusté des infrastructures. Beaucoup reste à faire pour rattraper la perte consécutive à une longue période de stagnation économique et de crise politique. Cependant, la reprise de la croissance depuis la fin de la crise postélectorale permet d'accroître le niveau de vie de la population. Les planteurs bénéficient de l'augmentation des prix à la production, dans le cadre de la réforme de la filière cacao/café. Les salaires ont été relevés dans la fonction publique, l'accès aux services publics s'améliore et une couverture maladie universelle sera mise en place en 2015.

La vigueur de l'activité économique s'accompagne d'une hausse des importations de biens (notamment d'équipement) et services (fret, assurance), entraînant un creusement du déficit courant. Ce déficit est financé principalement par les investissements directs étrangers, en forte progression.

La maîtrise budgétaire est satisfaisante et les critères de performance retenus dans l'accord au titre de la facilité élargie de crédit conclu avec le Fond Mondial International (FMI) sont respectés. L'émission très réussie d'une euro-obligation de 750 millions de dollars USD, en juillet 2014, intervenant trois ans à peine après un défaut du pays sur certains coupons de son eurobond de 2010, a contribué au financement du budget et permis de régler certains arriérés intérieurs et d'accroître la maturité moyenne de la dette publique. Le poids de cette dernière s'est fortement réduit depuis l'important allègement dont a bénéficié le pays en 2012. Le risque de surendettement est désormais jugé modéré.

Principaux Indicateurs économiques

	2012	2013	2014 (e)	2015 (p)
Croissance PIB (%)	9,8	8,7	8,5	7,9
Inflation (moyenne annuelle)	1,3	2,6	0,6	2,6
Solde budgétaire / PIB (%)	-3,1	-2,3	-2,3	-3,1
Solde courant / PIB (%)	-0,2	-2,1	-3,0	-3,1
Dette publique / PIB (%)	44,8	39,9	36,5	34,3

(e) : estimation

(p) : prévisionnel

L'année 2014 a été très satisfaisante pour la BANK OF AFRICA en Côte d'Ivoire, au regard des bons résultats dégagés par son activité. En effet, la Banque continue de réaliser de bonnes performances aussi bien sur le plan commercial que financier. Les objectifs ambitieux fixés en termes de ressources de la clientèle ont été dépassés de 1,7% grâce à l'effort conjugué des équipes du Retail et du Corporate. Ce qui a permis à la Banque d'accroître à hauteur de 38,3% la taille de son bilan pour atteindre 491,2 milliards de F CFA en 2014.

Le total des dépôts de la clientèle connaît une progression significative de 15,8% pour s'établir à 274,5 milliards de F CFA au 31 décembre 2014 contre 237,1 milliards de F CFA un an plus tôt. Au niveau des comptes, la Banque affiche une forte progression de 35,8%, en passant de 103 959 comptes en 2013 à 141 178 en 2014 ; et ce, malgré aucune ouverture de nouvelles agences au cours de l'année 2014.

Les comptes à vue, composés de comptes chèques particuliers et de comptes courants entreprises, totalisent 151 milliards de F CFA de dépôts à fin 2014, en hausse de 28% par rapport à l'exercice précédent et en dépassement de 9,8% du budget. La stratégie de collecte des dépôts non rémunérés menée par l'ensemble du réseau d'agences s'avère payante. Les campagnes dépôts ont eu un impact positif sur les réalisations.

Les comptes Epargne sont au nombre de 96 530 en 2014, en augmentation de 35,8% par rapport à 2013. Ils mobilisent au total 30,5 milliards de F CFA en 2014 contre 24,1 milliards de F CFA en 2013. Ils représentent 11,1% des dépôts globaux de la Banque. Ces réalisations résultent également des campagnes dépôts qui regroupent tous nos types de dépôt.

Les comptes à terme et bons de caisse enregistrent 87 milliards de F CFA de dépôts stables, dont 5,2% de bons de caisse, à fin 2014. Ils sont en baisse de 5,2% par rapport à 2013 car la Banque ayant le souci de réduire les charges afférentes à ce type de dépôt.

L'activité de crédits s'est déroulée dans un contexte sociopolitique et sécuritaire normalisé et un environnement des affaires en amélioration. Le pouvoir d'achat demeure toutefois une attente majeure à satisfaire. Ainsi, le total des engagements au 31 décembre 2014 a progressé de 29,1% par rapport à fin 2013 pour atteindre 256,7 milliards de F CFA.

Cette progression résulte à la fois de la hausse significative des engagements en trésorerie de 29,6% et par signature de 27,3% par rapport à fin 2013.

Les engagements en trésorerie constituent, au 31 décembre 2014, 78,4% du total des engagements pour se chiffrer à 201,3 milliards de F CFA, en hausse de 29,6% par rapport à fin 2013, impulsés par l'accroissement remarquable des Crédits de campagne soit 10,6 milliards de F CFA.

Les engagements par signature enregistrent une progression de 27,3% par rapport à fin 2013, atteignant 55,5 milliards de F CFA au 31 décembre 2014. Cette évolution est principalement liée à la mise en œuvre des programmes de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures publiques, notamment les grands travaux de construction du troisième pont et d'extension de l'autoroute du nord, l'amélioration et la modernisation des infrastructures du Port Autonome d'Abidjan.

Au niveau des **produits d'exploitation hors exceptionnels**, un accroissement de 35,6% est enregistré, passant de 26,3 milliards de F CFA en 2013 à 35,6 milliards de F CFA en 2014. Cette hausse s'explique par les revenus des titres de placement (en particulier les emprunts Trésor Public de Côte d'Ivoire ou TPCI), qui se sont chiffrés à 12,8 milliards de F CFA soit une hausse de 210,5% par rapport à 2013.

Les charges d'exploitation totalisent 29,1 milliards de F CFA en 2014 contre 19,2 milliards de F CFA en 2013, soit une hausse de 15,1%. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation des charges bancaires et des frais généraux, respectivement de 13,5% et de 17,9%.

Les charges bancaires s'élèvent à 17,7 milliards de F CFA en 2014 contre 9,4 milliards de F CFA en 2013. La hausse de 13,5% constatée, est principalement liée à la récurrence des emprunts auprès de la BCEAO et de l'effet volume.

Le total des charges directes d'exploitation s'établit à 10,1 milliards de F CFA, en hausse de 1,5 milliard de F CFA, soit 17,2% par rapport à l'exercice précédent. Cela se justifie d'une part, par le renforcement des effectifs et les augmentations de salaires allant de 4% à 12%, et d'autre part, par la hausse des frais sur immeubles et des charges liées aux travaux et fournitures extérieurs entraînant de ce fait le dépassement de l'enveloppe budgétaire.

Le Produit net bancaire s'est amélioré de 48 % pour atteindre 24,9 milliards de F CFA en 2014, avec une forte contribution de la marge bancaire nette à hauteur de 70,7%. Il en ressort un **Résultat Brut d'Exploitation** de 13,5 milliards de F CFA, en forte progression de 91,4% par rapport à l'exercice précédent.

Ces bonnes performances ont permis à la Banque de réaliser un **bénéfice net** de 8,1 milliards de F CFA contre 7,4 milliards prévus au budget 2014.

Ces réalisations encourageantes devraient se poursuivre en 2015. En effet, la Banque prévoit d'étendre son réseau d'agences, principalement sur la ville d'Abidjan. Cette stratégie de développement de la part de marché en nombre de guichets devrait permettre d'accroître le nombre de comptes et les dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, la montée en puissance du Centre d'Affaires (avec notamment une application améliorée des pratiques commerciales gagnantes) devrait permettre à la filière Corporate de conquérir des parts de marché.

1.2 - EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.2.1 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

Angle Terrasson de Fougère
et Rue Gourgas
01 BP 4132
ABIDJAN 01

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BANK OF AFRICA (BOA) COTE D'IVOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne ;
- le respect de la réglementation bancaire ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 2.4 des notes annexes aux comptes annuels relatif à la conversion d'une créance titrisée rachetée par la Banque en obligations de la Tranche A de l'emprunt TPCI n°02/2014.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales et la réglementation bancaire de l'UMOA.

Vérifications des documents présentés à l'assemblée générale ordinaire

A l'exception du fait exposé ci-dessus et relatif à la conversion d'une créance titrisée rachetée par la Banque en obligations de la Tranche A de l'emprunt TPCI n°02/2014, nous n'avons pas d'autre d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

Nous portons à votre attention les points suivants :

- Le ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables s'établit à 46,31 % au 31 décembre 2014, pour un minimum réglementaire à 50 %.
- Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 portant réglementation bancaire, nous vous informons que les en-cours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux actionnaires ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent les fonctions précitées ou détiennent plus du quart du capital, s'élèvent à 10 712 millions de FCFA au 31 décembre 2014, et représentent 55,53% des fonds propres effectifs de la Banque.

À la date du présent rapport, le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la Banque Centrale.

Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du gouvernement d'entreprise, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui font l'objet d'un rapport circonstancié adressé à la direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n° 004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

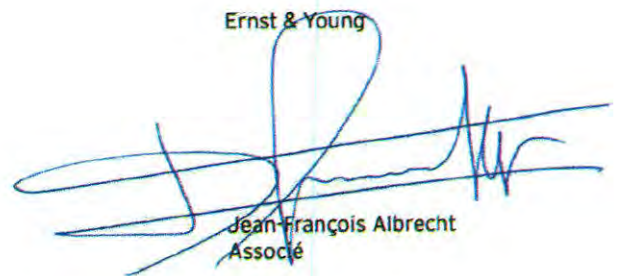
Abidjan, le 31 mars 2015

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

Ernst & Young



Jean-François Albrecht
Associé

**1.2.2 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTAIRES**

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la Banque et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la BANK OF AFRICA Côte d'Ivoire, ci-après BOA Côte d'Ivoire, et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales (art. 439).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par la Banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conventions relevant des articles 438 à 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA

Conventions conclues au cours de l'exercice 2014

Convention de prêt subordonné avec BOA-GROUP SA

Administrateur concerné

Monsieur Mohamed BENNANI

Nature et objet

Convention de prêt convertible subordonné de 812 millions de FCFA conclue le 4 avril 2014 pour une durée de 5 ans.

Modalités

Les intérêts supportés par la BOA Côte d'Ivoire au titre de cet emprunt, payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, sont déterminés comme suit :

- Intérêt fixe

Le prêt subordonné donne droit à une rémunération annuelle nette de 5,90 %.

- Intérêt variable

En cas de distribution de dividendes par l'emprunteur durant la période où l'encours du principal est supérieur à 0 FCFA, cet encours donne droit à une rémunération nette complémentaire de sorte que la rémunération nette annuelle globale de l'encours du prêt atteigne le taux de rémunération des fonds propres de l'emprunteur (dividendes/fonds propres) sur la même période ; cette rémunération globale devant être au minimum égale au taux d'intérêt fixe.

La charge des intérêts supportée, au titre de l'exercice 2014, en rapport avec cet emprunt est de 36 millions de FCFA.

Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration.

Convention d'assistance technique avec BOA-SERVICES

Administrateur concerné

Monsieur Mohamed BENNANI

Nature et objet

La BOA Côte d'Ivoire a conclu avec la société BOA- SERVICES une convention d'assistance technique, avec effet au 1er octobre 2014, sous les conditions financières ci-dessous :

- une rémunération mensuelle forfaitaire hors taxe de 15 000 euros ;
- des honoraires hors taxe d'un montant de 1 200 euros par homme/jour d'intervention des membres de la structure centrale de BOA SERVICES.

Cette convention a pour objet l'assistance en matière de savoir-faire bancaire sous toutes les formes utiles et nécessaires à l'exploitation optimale de l'activité de la BOA Côte d'Ivoire et à son développement ; ainsi qu'en matière de facilitation des opérations internationales.

Par ailleurs, la BOA Côte d'Ivoire versera en sus, une rémunération proportionnelle de 5 % de son bénéfice avant impôts, augmenté des provisions pour risques généraux, dans la limite d'un montant maximal annuel de 180 000 euros hors taxes.

Modalités

La charge supportée par la BOA Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2014 est de 30 millions de FCFA.

Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration.

Convention d'assistance technique avec AFH Services

Administrateur concerné

Monsieur Mohamed BENNANI

Nature et objet

Convention d'assistance technique d'AFH Services à BOA Côte d'Ivoire en matière de facilitation des opérations internationales et de savoir-faire bancaire. La convention a été signée en 1996 pour une durée de 10 ans et est renouvelable par tacite reconduction par périodes de 3 années, sur une période globale de 6 années au terme de laquelle elle n'aurait dû être renouvelée que par suite d'une autorisation expresse du Conseil d'Administration de la Banque.

L'autorisation expresse du Conseil d'Administration pour le renouvellement de la convention, qui devait intervenir à compter de l'exercice 2012, n'a toujours pas été délivrée à la date de ce rapport.

Modalités

La charge supportée par la BOA Côte d'Ivoire durant l'exercice 2014, au titre de cette convention, s'élève à 936 millions de FCFA.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions de prêts subordonnés avec BOA-GROUP SA

Administrateur concerné

Monsieur Mohamed BENNANI

Nature et objet

Conventions de prêts convertibles subordonnés accordés pour une durée de 5 ans et 6 mois :

- de 656 millions de FCFA conclue le 30 décembre 2009 ;
- de 1 000 millions de FCFA conclue le 26 septembre 2011.

Modalités

Les intérêts supportés par la BOA Côte d'Ivoire au titre de ces emprunts, payables le 1^{er} décembre et le 1^{er} juillet de chaque année, sont déterminés comme suit :

- **Intérêt fixe**

Les prêts subordonnés donnent droit à une rémunération annuelle nette de 5,90 %.

- **Intérêt variable**

En cas de distribution de dividendes par l'emprunteur durant la période où l'encours du principal est supérieur à 0 FCFA, cet encours donne droit à une rémunération nette complémentaire de sorte que la rémunération nette annuelle globale de l'encours du prêt atteigne le taux de rémunération des fonds propres de l'emprunteur (dividendes/fonds propres) sur la même période ; cette rémunération globale devant être au minimum égale au taux d'intérêt fixe.

Ces prêts ont fait l'objet de remboursements total ou partiel :

- Le prêt subordonné de 656 millions de FCFA a été intégralement remboursé le 22 décembre 2014 ;
- Le prêt de 1 000 millions de FCFA a fait l'objet de remboursement partiel à hauteur de 200 millions de FCFA au titre de l'exercice 2014. L'encours de celui-ci est de 400 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

La charge des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014, en rapport avec ces prêts, est de 98 millions de FCFA.

Convention avec BOA WEST AFRICA

Administrateurs concernés

Monsieur Mohamed BENNANI

Monsieur Benoît MAFFON

- ***Convention de prêt subordonné***

Nature et objet

Convention de prêt subordonné de 562 millions de FCFA de BOA WEST AFRICA à la BOA Côte d'Ivoire conclue le 3 avril 2013 pour une durée de 5 ans et 6 mois.

Modalités

Les intérêts supportés par la BOA Côte d'Ivoire au titre de cet emprunt, payables le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin de chaque année, sont déterminés comme suit :

- **Intérêt fixe**

Le prêt subordonné donne droit à une rémunération annuelle nette de 5,90 %.

- **Intérêt variable**

En cas de distribution de dividendes par l'emprunteur durant la période où l'encours du principal est supérieur à 0 FCFA, cet encours donne droit à une rémunération nette complémentaire de sorte que la rémunération nette annuelle globale de l'encours du prêt atteigne le taux de rémunération des fonds propres de l'emprunteur (dividendes/fonds propres) sur la même période.

L'encours du prêt subordonné est de 450 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

La charge d'intérêts supportée durant l'exercice 2014 au titre de cette convention s'élève à 29 millions de FCFA.

- ***Convention de bail commercial à usage de bureaux***

Nature et objet

Convention de bail commercial à usage de bureaux signée en 2010 avec prise d'effet au 1^{er} mai 2010, entre la BOA Côte d'Ivoire et BOA WEST AFRICA. Le bail a été consenti pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Modalités

Les loyers perçus par BOA Côte d'Ivoire durant l'exercice 2014 se sont élevés à 3,6 millions de FCFA.

Administrateurs concernés

Madame Lala MOULAYE-EZZEDINE

Monsieur Mohamed BENNANI

Monsieur Léon NAKA

Nature et objet

Convention de bail commercial à usage de bureaux, signée le 20 octobre 2006, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2006, entre la BOA Côte d'Ivoire et AGORA SA. Le bail a été consenti pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Modalités

Les loyers perçus par BOA Côte d'Ivoire durant l'exercice 2014 se sont élevés à 3 millions de FCFA.

Avec BOA ASSET MANAGEMENT

Administrateurs concernés

Monsieur Mohamed BENNANI

Monsieur Léon NAKA

- *Convention de dépositaire pour le compte du FCP Global Investors*

Nature et objet

BOA ASSET MANAGEMENT a conclu avec la BOA Côte d'Ivoire, une convention de conservation de titres pour le compte du FCP GLOBAL INVESTORS, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 pour une durée indéterminée.

Modalités

BOA ASSET MANAGEMENT est tenu de verser à la BOA COTE D'IVOIRE une rémunération évaluée quotidiennement à 0,1 % hors taxe l'an de l'actif net du FCP GLOBAL INVESTORS.

Les produits acquis se sont élevés à 5 millions de FCFA sur l'exercice 2014.

- *Convention de garantie de liquidité du FCP Global Investors*

Nature et objet

BOA ASSET MANAGEMENT a conclu avec la BOA Côte d'Ivoire et la BOA Bénin, une convention de garantie de liquidité du FCP GLOBAL INVESTORS, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 pour une durée indéterminée. Cette convention prévoit que la BOA Côte d'Ivoire et la BOA Bénin fournissent au FCP GLOBAL INVESTORS, les fonds que BOA ASSET MANAGEMENT solliciterait en cas d'insuffisance de liquidité, notamment pour les opérations de rachats de parts demandées par les porteurs.

Modalités

BOA ASSET MANAGEMENT est tenu de verser à chaque garant une commission d'engagement fixe de 250 000 FCFA par an, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5 % l'an sur les sommes mises à disposition.

Les produits acquis se sont élevés à 250 000 FCFA sur l'exercice 2014.

- *Convention de dépositaire pour le compte du FCP ÉMERGENCE*

Nature et objet

BOA ASSET MANAGEMENT a conclu avec la BOA Côte d'Ivoire, une convention de conservation de titres entrée en vigueur le 18 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Modalités

À ce titre, BOA ASSET MANAGEMENT est tenue de verser à la BOA Côte d'Ivoire une rémunération évaluée quotidiennement à 0,15 % hors taxe l'an de l'actif net du FCP ÉMERGENCE.

Les produits acquis se sont élevés à 6 millions de FCFA sur l'exercice 2014.

- *Convention de garantie de liquidité pour le compte du FCP ÉMERGENCE*

Nature et objet

BOA ASSET MANAGEMENT a conclu avec la BOA Côte d'Ivoire et la BOA Bénin, une convention de garantie de liquidité du FCP ÉMERGENCE, entrée en vigueur le 12 novembre 2009 pour une durée indéterminée. Cette convention prévoit que la BOA Côte d'Ivoire et la BOA Bénin fournissent au FCP ÉMERGENCE, les fonds que BOA ASSET MANAGEMENT solliciterait en cas d'insuffisance de liquidité, notamment pour les opérations de rachats de parts demandées par les porteurs.

Modalités

À ce titre, BOA ASSET MANAGEMENT est tenue de verser à chaque garant une commission d'engagement fixe de 250 000 FCFA par an, et le cas échéant, une commission de réalisation de 5 % l'an sur les sommes mises à disposition.

La charge supportée s'est élevée à 250 000 FCFA sur l'exercice 2014.

Convention relevant de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire

En application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par l'établissement financier aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10 % au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi que les entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

L'encours global des prêts accordés par BOA Côte d'Ivoire aux personnes susvisées s'élève à 10 712 millions de FCFA au 31 décembre 2014, et représente 55,50 % des fonds propres effectifs de la Banque.

À la date du présent rapport, le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la Banque Centrale. Le plafond fixé par l'ancienne loi bancaire était de 20 %.

2.1. Avec BOA Niger

La BOA Côte d'Ivoire a accordé des prêts à moyen terme à la BOA Niger. L'encours total de ceux-ci est de 5 263 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Ces prêts ont généré des intérêts créditeurs évalués à 499 millions de FCFA au titre de l'exercice 2014.

2.2. Avec BOA Mali

La BOA Côte d'Ivoire a accordé un prêt à moyen terme à la BOA Mali dont l'encours est de 332 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Les revenus financiers tirés de ce prêt au titre de l'exercice 2014, sont évalués à 42 millions de FCFA.

2.3. Avec BOA Sénégal

La BOA Côte d'Ivoire a accordé un prêt à moyen terme à la BOA Sénégal dont l'encours est de 3 000 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Les revenus financiers tirés de ce prêt au titre de l'exercice 2014, sont évalués à 259 millions de FCFA.

2.4. Avec BOA Asset Management

La BOA Côte d'Ivoire a accordé un prêt à moyen terme à BOA ASSET MANAGEMENT dont l'encours est de 10 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Les revenus financiers tirés de ce prêt au titre de l'exercice 2014, sont évalués à 1 million de FCFA.

2.5. Avec les personnes participant à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque

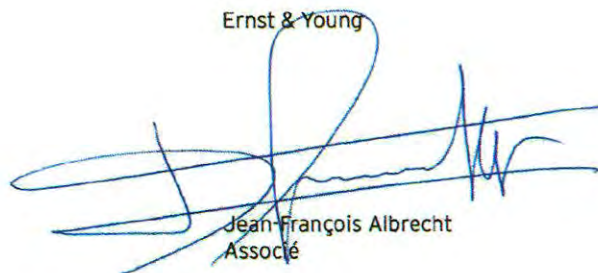
L'encours global des prêts accordés aux personnes susmentionnées s'établit à 2 107 millions au 31 décembre 2014. Ces prêts sont rémunérés au taux annuel de 3 %.

Mazars Côte d'Ivoire



Armand Fandohan
Associé

Ernst & Young



Jean-François Albrecht
Associé

**1.3 - QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX
COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR
L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION**

Au vu de l'examen des différents rapports :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes ;
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;

Il est proposé aux actionnaires de BANK OF AFRICA –CÔTE D'IVOIRE :

- de les adopter,
- de donner quitus aux Administrateurs, et
- de donner décharge aux Commissaires aux Comptes.

1.4 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

L'affectation du résultat qui est soumise à l'Assemblée Générale est celle proposée par le Conseil d'Administration, et se présente comme suit :

	Montants en FCFA
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 076 740 190
REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	120 652 458
TOTAL A REPARTIR	8 197 392 648
RESERVE LEGALE	1 211 511 029
DIVIDENDE	5 648 888 890
RESERVE FACULTATIVE	1 300 000 000
NOUVEAU REPORT A NOUVEAU	36 992 729
TOTAL REPARTI	8 197 392 648

POINT 2

**ADOPTION DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2015**

Il est proposé aux actionnaires de la BANK OF AFRICA-CÔTE D'IVOIRE de fixer pour l'exercice 2015, le montant de l'indemnité globale allouée aux membres du Conseil d'Administration dans leur ensemble à la somme de **65 595 700 FCFA (100 000 Euro)**.

POINT 3

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

Le mandat des commissaires aux comptes arrivant à expiration, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler leur mandat pour une durée de 3 ans.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

POINT 4

VOTE DE RESOLUTIONS

PROJET DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 AVRIL 2015

Première Résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice 2014 se solde par un bénéfice de **8 076 740 190 F CFA** après une dotation aux amortissements de **1 235 897 380 F CFA** et après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **35 000 000 F CFA**.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par l'article 440 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), approuve sans réserve ledit Rapport.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2014.

Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

Troisième Résolution :

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide l'affectation comme suit de la totalité du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur.

	Montants en FCFA
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 076 740 190
REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	120 652 458
TOTAL A REPARTIR	8 197 392 648
RESERVE LEGALE	1 211 511 029
DIVIDENDE	5 648 888 890
RESERVE FACULTATIVE	1 300 000 000
NOUVEAU REPORT A NOUVEAU	36 992 729
TOTAL REPARTI	8 197 392 648

Quatrième Résolution :

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'impôt sur le revenu de Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 10% sur le dividende brut, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 6 200 F CFA par action de 10.000 FCFA.

Le paiement de ce dividende s'effectuera par Actibourse à compter du 28 avril 2015 à chaque actionnaire.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer les indemnités de fonction pour l'ensemble du Conseil d'Administration à un montant total net annuel, de 65 595 700 FCFA (100 000 Euro) à compter du 1er janvier 2015.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler pour trois ans, conformément aux dispositions de la loi bancaire le mandat des commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet Ernst & Young, représenté par Caroline Z. ORIO, 01 BP 2715 Abidjan 01
- Cabinet Mazars Côte d'Ivoire, représenté par Armand FANDOHAN, 01 BP 3989 Abidjan 01

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler pour trois ans, conformément aux dispositions de la loi bancaire le mandat des commissaires aux comptes suppléants :

- Cabinet SIGECO, représenté par Bilé Kroah N'DABIAN, 01 BP 1328 Abidjan 01
- Cabinet KPMG, représenté par Jean-Luc RUELLE, 01 BP 1238 Abidjan 01

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un extrait ou une copie du procès verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.

ANNEXES

ETATS FINANCIERS AU 31/12/14

BILAN

DEC 2800

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

2014 12 31

A0032

E

AC

01

A

1

C Date d'arrêté

C.I.B

LC

D

F

P

M

(en millions de F CFA)

CODE POSTE	ACTIF	MONTANTS	
		exercice N-1	exercice N
A10	-Caisse	9 001	10 634
A02	CREANCE INTERBANCAIRE	46 969	53 070
A03	Créances interbancaires à vue	30 563	41 247
A04	BANQUES CENTRALES	28 890	36 673
A05	TRESOR PUBLIC, CPP	0	0
A07	AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 673	4 574
A08	CREANCES INTERBANCAIRES A TERME	16 406	11 823
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	155 303	201 269
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	8 565	5 964
B11	-CREDITS DE CAMPAGNE	0	0
B12	.Crédits ordinaires	8 565	5 964
B2A	AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	119 767	165 186
B2C	-CREDITS DE CAMPAGNE	11 354	21 912
B2G	CREDITS ORDINAIRES	108 413	143 274
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	26 971	30 119
B50	-Affacturage	0	0
C10	-Titres de placement	118 420	196 477
D1A	-Immobilisations financières	5 842	6 843
D50	-Crédit-bail et opérations assimilées	0	0
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	265	454
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 102	9 152
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	7 060	8 941
C6A	-Comptes d'ordre et divers	3 118	4 406
E90	TOTAL DE L'ACTIF	355 080	491 246

BILAN					DEC 2800		
ETAT : CÔTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE					
C	2014 12 31	A0032	E	AC	01	A	1
	Date d'arrêté	C.I.B	LC	D	F	P	M
(en millions de F CFA)							
CODE POSTE	PASSIF	MONTANTS					
		exercice N-1	exercice N				
F02	DETTES INTERBANCAIRES	83 871	166 954				
F03	VENTILATION PAR NATURE D'OPERATIONS / DETTES INTERBANCAIRES A VUE	3 272	19 416				
F05	VENTILATION PAR CONTREPARTIE / TRESOR PUBLIC, CCP	0	0				
F07	AUTRES ETABLISSEMNTS DE CREDIT	3 272	19 416				
F08	DETTES INTERBANCAIRES A TERME	80 599	147 538				
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	237 119	274 670				
G03	VENTILATION PAR NATURE D'OPERATIONS / COMPTES D'EPARGNE A VUE	22 130	27 994				
G04	COMPTES D'EPARGNE A TERME	1 952	2 483				
G05	-Bons de caisse	3 444	4 568				
G06	AUTRES DETTES A VUE	119 421	153 408				
G07	AUTRES DETTES A TERME	90 172	86 217				
H30	-Dettes représentées par un titre	3 800	2 400				
H35	AUTRES PASSIFS	6 395	11 571				
H6A	-Comptes d'ordre et divers	1 817	1 882				
L30	-Provisions pour risques et charges	0	596				
L35	-Provisions réglementées	0	0				
L41	-Emprunts et titres émis subordonnés	1 293	1 661				
L10	-Subventions d'investissement	0	0				
L20	-Fonds affectés	0	0				
L45	-Fonds pour risques bancaires généraux	801	971				
L66	CAPITAL OU DOTATION	7 200	8 200				
L55	-Réserves	6 011	7 468				
L50	-Primes liées au capital	1 675	6 675				
L59	-Ecart de réévaluation	0	0				
L70	-Report à nouveau (+/-)	47	121				
L80	Résultat de l'exercice (+/-)	5 051	8 077				
L90	TOTAL DU PASSIF	355 080	491 246				

BILAN		DEC 2800		
ETAT : CÔTE D'IVOIRE		ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE		
C	2014 12 31	A0032	E	AC
	Date d'arrêté	C.I.B	LC	D
				01 A 1
				F P M
(en millions de F CFA)				
CODE POSTE	HORS BILAN	MONTANTS		
		exercice N-1	exercice N	
N1A	-Engagements donnés en faveur des établissements de crédits	0	0	
N1J	-Engagements donnés en faveur de la clientèle	6 682	3 403	
N2A	-Engagements de garanties d'ordre des établissements de crédit	15 871	12 842	
N2J	-Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	38 932	52 101	
N3A	-Titres à livrer	0	0	
N1H	-Engagements reçus des établissements de crédit	0	0	
N2H	-Engagements de garanties reçus des établissements de crédit	35 683	38 363	
N2M	-Engagements de garanties reçus de la clientèle	179 352	278 211	
N3E	-Titres à recevoir	0	0	

COMPTE DE RESULTAT - TABLEAU

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

C 2014 12 31 A0032 E RE 01 A 1
Date d'arrêté C.I.B LC D F P M

(en millions de F CFA)

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		exercice N-1	exercice N
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8 685	9 981
R03	- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR DETTES INTERBANCAIRES	2 078	3 352
R04	- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTE	6 134	6 240
R4D	Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	324	226
R5Y	- CHARGES SUR COMPTES BLOQUES D'ACTIONNAIRES	149	163
R05	- AUTRES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	0	0
R5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPE. ASS.	0	0
R06	- COMMISSIONS	520	491
R4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	42	7 047
R4C	- Charges sur titres de placement	42	32
R6A	- CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	0	7 015
R6F	- CHARGES SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	0	0
R6U	- CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	172	189
R8G	- ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
R8J	- STOCKS VENDUS	0	0
R8L	- VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	8 663	10 157
S02	- FRAIS DE PERSONNEL	3 588	4 171
S05	- AUTRES FRAIS GENERAUX	5 075	5 986
T51	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATI	1 105	1 236
T6A	- SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HO	1 976	4 301
T01	- EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES	18	170
T80	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	8	537
T81	- PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	375	639
T82	- IMPOTS SUR BENEFICES	35	35
T83	RESULTAT	5 051	8 077
T85	TOTAL	26 650	42 860

COMPTE DE RESULTAT - TABLEAU

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE

2014 12 31

A0032

E

RE

01

A

1

C

Date d'arrêté

C.I.B

LC

D

F

P

M

(en millions de F CFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		exercice N-1	exercice N
V01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14 281	14 711
V03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	1 212	1 019
V04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	13 069	13 692
V51	+ Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5F	+ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	+ Autres intérêts et produits assimilés	0	0
V5G	+ PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPE. ASS.	0	0
V06	+ COMMISSIONS	4 145	4 187
V4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	5 766	21 345
V4C	+ Produits sur titres de placement	4 112	12 771
V4Z	+ DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES	323	466
V6A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	664	7 492
V6F	+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	667	616
V6T	+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 586	2 114
V8B	+ MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	+ VENTES DE MARCHANDISES	0	0
V8D	+ VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	476	270
X51	+ REPRISES D'AMORTISSEMENTS, ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X6A	+ SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES ET	0	0
X01	+ EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES	0	0
X80	+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	12
X81	+ PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	395	221
X83	RESULTAT	0	0
X85	TOTAL	26 650	42 860





BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK 

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Abidjan Plateau, Angle Avenue Terrason de Fougères et Rue Gourgas
01 BP 4132 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél: (225) 20 30 34 00 - Fax: (225) 20 30 34 01 - Swift : AFRICA
Email: information@boacotedivoire.com